

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2013.**

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean NÉMOZ, Maire de St Clair du Rhône.

### **15 Conseillers présents.**

#### **6 conseillers excusés avec pouvoir :**

- Chantal DUPENT donne pouvoir à Françoise EYMARD.
- Jean-Pierre RIVIER donne pouvoir à Jean NÉMOZ.
- Jacques BARRALIER donne pouvoir à Yvan ESSON.
- Fabienne PEYRET donne pouvoir à Olivier MERLIN.
- Evelyne MALLARTE donne pouvoir à Jean Pierre BERGER.
- Eric BERTHET donne pouvoir à Roland BERCHOUX.

#### **4 conseillers excusés sans pouvoir :**

- Marie MOUTERDE.
- Pascal TACHET.
- Claudine TRICHARD.
- Marie-Noëlle BRUYERE.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 JUIN 2013 est adopté à **20 voix pour et 1 abstention.**

Observation de J. MEYRAND sur ce compte rendu : Incompréhension entre le vote du conseil municipal du 10 juin acceptant les modifications apportées aux statuts de la CCPR et la demande d'abstention proposée le 24 avril à la CCPR lors du débat sur les statuts de la CCPR. Réponse de Monsieur le Maire : dans un 1<sup>er</sup> temps nous avons montré à la CCPR, en nous abstenant, notre mécontentement sur les conditions de la prise de la compétence « assainissement – eaux pluviales ». Quant au conseil municipal du 10 juin, il a voté favorablement les nouveaux statuts tout en émettant des réserves sur la partie assainissement, sachant qu'entre temps il nous a été précisé que le vote des compétences ne pouvait se faire que de manière globale.

### **1 – SEDI : GESTION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pris une délibération le 15 septembre 2008 pour fixer le plafond de la redevance pour occupation du domaine public et communal en application du décret 2007-606 du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de la proposition actée par la délibération du Comité Syndical du SEDI du 18 mars 2013 pour faciliter le recouvrement de cette redevance auprès des exploitants.

Il est proposé ainsi de :

- Prendre en compte pour établir l'état des sommes dues la répartition suivante du linéaire présent sur la commune :
  - Pour les ouvrages de distribution : 80% du linéaire sur le domaine communal, 20% sur le domaine départemental.
  - Pour les ouvrages de transport : 10% du linéaire sur le domaine communal, 5% sur le domaine départemental.
- Reverser à chaque commune et au Conseil Général le produit de la redevance.
- Permettre au SEDI de conserver 10% du montant de la redevance au titre des frais de recouvrement.

Ceci exposé, il est demandé au conseil municipal :

- D'accepter le recouvrement par le SEDI pour le compte de la commune du produit de la redevance dans les conditions fixées par la délibération du comité syndical du 18 mars 2013 du SEDI.
- De transmettre au SEDI la délibération de la commune fixant le plafond de la redevance.

**Vote à l'unanimité**

## **2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS.**

Monsieur le Maire rappelle que suite au retrait de délégation puis la démission de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint de Monsieur Jean MEYRAND, Monsieur ESSON, jusqu' alors 8<sup>ème</sup> adjoint a été élu 1<sup>er</sup> adjoint, chargé de l'environnement, du développement durable et de l'urbanisme par décision du conseil municipal du 10 juin 2013.

Par ailleurs, Monsieur PAGEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint chargé de la sécurité des bâtiments et du Plan Communal de Secours a présenté sa démission du conseil municipal par courrier en date du 12 juin 2013 acceptée par Monsieur le Sous-Préfet le 26 juin 2013, conformément à l'article L2122-15 du CGCT.

Il convient donc désormais de modifier le tableau des adjoints, les adjoints déjà élus remontant dans l'ordre du tableau de la façon suivante :

1 <sup>er</sup> adjoint	Yvan ESSON	Environnement, urbanisme, développement durable et affaires communales en l'absence du Maire.
2 <sup>ème</sup> adjointe	Denise GUILLOIN	Affaires sociales, CCAS, logements.
3 <sup>ème</sup> adjointe	Françoise SERPOLIER	Personnes Âgées, FPA.
4 <sup>ème</sup> adjointe	Chantal DUPENT	Petite Enfance, Jeunesse.
5 <sup>ème</sup> adjoint	Paul SCAFI	Travaux de bâtiment, Permis de construire.
6 <sup>ème</sup> adjointe	Sandrine LECOUTRE	Finances, Affaires scolaires.

Les attributions de J.MEYRAND reviennent à V. PONCIN et celles de D.PAGEAUX à Y. ESSON.

**20 voix pour et 1 abstention.**

## **3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC VISIOCOM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN NOUVEAU MINIBUS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait accepté, en mai 2004 la proposition de la Société VISIOCOM consistant en la mise à disposition gratuite de la Mairie d'un véhicule 9 places pour une durée de 3 ans. Cette convention avait déjà été renouvelée deux fois par le passé (avec le véhicule existant) pour 6 années supplémentaires.

Il convient aujourd'hui de repartir sur une nouvelle convention proposant la mise à disposition d'un véhicule neuf équipé de la climatisation, au kilométrage illimité, de marque Renault, Citroën ou Peugeot, pour une durée de 4 ans.

Ce véhicule, financé par la publicité locale, devrait permettre le transport des personnes âgées de la commune, des enfants des structures Petite Enfance ou des associations communales.

Il est convenu par ailleurs que l'habillage publicitaire sera effectué sur deux périodes successives de deux ans.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le renouvellement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la Société VISIOCOM.

**Vote à l'unanimité.**

## **4\* - AVENANT : BAIL DE LA BRIGADE MOTORISE :**

Au 20 octobre 2010, la convention immobilière était de 67929€.

La brigade motorisée étant dissoute, mais les locaux occupés par d'autres gendarmes, un renouvellement de bail a été reconduit avec une convention immobilière de 74422€.

Bail d'une durée de 9 ans.

**Vote à l'unanimité.**

## **5 – CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL.**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs de la commune pour l'année 2013,

Considérant la valeur professionnelle d'un agent, instructeur des dossiers de permis de construire ayant obtenu l'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne le 1<sup>er</sup> juin 2013, liste d'aptitude établie par arrêté du Centre de Gestion de l'Isère, n° IP-2013-135, en date du 22 mai 2013, en application de l'article 6-1 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987.

Considérant de la qualité du travail accompli,

Le Maire propose :

- de créer, à compter du 8 juillet 2013, un poste d'attaché territorial dans la spécialité administration générale, sur un emploi de Responsable du service urbanisme de la commune à compter du 8 juillet 2013.
- de fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaires

(L'agent sera placé en position de détachement pour effectuer un stage d'une durée de 6 mois, le grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe n'est donc pas supprimé).

### **PERSONNEL FILIERE ADMINISTRATIVE :**

Cadre d'emploi : ATTACHE

Grade : Attaché

ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

**Vote à l'unanimité.**

### **6 – MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.**

Conformément aux articles L2222-23 et 5211-22 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation. Les derniers marchés passés sans formalité préalable supérieurs à 2000 euros concernent :

CLAIRIDIS (fourniture de fuel domestique)	16 883,72€
DUMORTIER (assortiment de plantes pour bacs suspendus)	4 912,37€
JUST Électricité (travaux électriques Maison Brunel)	4 388,15€
APT Conseil (vitrage Espace Jean Fournet / diagnostic amiante) <i>(Résultat du diagnostic : Pas de trace d'amiante)</i>	2 009,28€
SIC Étanchéité (travaux sur toiture logement École des Grouillères)	3 827,20€
3D Infrastructure (plan topographique SDH rue Romanet)	2 683,82€
SCARFO (restauration balcons BT)	5 981,30€

### **7 – QUESTIONS DIVERSES.**

- **Point sur les travaux.**
  - Chantier SDH : 38 places supplémentaires  
L'éclairage public existant non-conforme au niveau sécurité, une mise aux normes complète sera effectuée.  
Chantier interrompu au mois d'août.
  - École des Grouillères : Chantier commencé le 8 juillet et devant se terminer avant la rentrée scolaire.  
Réaménagement cour de l'école, changement des jeux, clôtures, portails.....
  - Chantier d'assainissement : Le long du Saluant ; les travaux seront interrompus en entente avec les agriculteurs riverains.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.**